

# CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2026

*Convocation du 22 janvier 2026*

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Dellerie, Maire.

Étaient présents : Mmes Pierrette BERNARD, Claude HAUZAY, Alexandra LEPRETTRE, Ghislaine CARPENTIER, Delphine SIMON, Messieurs HAREL Daniel, Michel DALLONGEVILLE, BARON Mickaël, Clément SAVALLE, Julien HOUCARD, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

- M. Marc MOUCHELET ayant donné pouvoir à M. Clément SAVALLE,
- Mme Ludivine MARTOT ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine CARPENTIER,
- M. Thierry COLLARD ayant donné pouvoir à M. Michel DALLONGEVILLE,
- Mme Estelle DALLONGEVILLE ayant donné pouvoir à Mme Alexandra LEPRETTRE

*Le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2025 est lu et approuvé à l'unanimité.*

- M. Mickaël BARON revient sur l'emplacement de la cabine de téléconsultation médicale proposée par la société MEDIADOM et remarque que l'emplacement en mairie sous l'escalier ne serait pas adapté. M. le Maire explique que le dispositif pourrait être intégré à terme au sein du futur lotissement Les Abeilles (au sein d'une maison médicale). Pour l'instant, au sujet des travaux liés au futur lotissement, M. le Maire rappelle que les travaux que les fouilles archéologiques peuvent être entreprises à partir de ce jour sur le terrain du futur lotissement.

M. Mickaël BARON regrette que les fouilles n'aient pas été entreprises plus tôt, au lancement du projet il y a plusieurs mois.

M. le Maire rappelle que cela n'était pas possible tant que l'autorisation pour lancer les travaux n'était pas accordée.

- M. Mickaël BARON revient sur le défaut d'emplacement de stationnement PMR devant la mairie. La place de stationnement PMR la plus proche est située près de l'école et les usagers PMR ont l'obligation de traverser la route pour accéder à la mairie.

M. Michel DALLONGEVILLE remarque que 5 places PMR sont réservées à la salle des fêtes.

M. Mickaël BARON suggère de matérialiser une place devant la mairie afin d'être en conformité avec les règles d'accessibilité aux services publics. La place existait auparavant mais la signalétique est effacée.

## COMMUNICATIONS

- M. le Maire explique le remplacement prochain de la secrétaire générale de mairie suite au départ en retraite de l'agent en poste.
- M. le Maire évoque l'absence prolongée de 2 agents pour raisons de santé.
- Constitution du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.
- Avenir de l'épicerie : M. le Maire explique être en attente du retour du mandataire judiciaire car la commune s'est portée acquéreuse pour racheter le fonds de commerce. M. le Maire précise que les locaux de l'épicerie (commerce et logement situés 73 rue de l'église) ainsi que la maison attenante au 103 rue de l'église devraient faire l'objet de travaux de rénovation énergétique avant toute remise en location.

M. le Maire explique que la mairie dispose d'un « droit de préférence » pour acquérir le bien en question. M. Clément SAVALLE demande des précisions sur ce point. Il est répondu que la mairie sera prioritaire par rapport aux autres potentiels acquéreurs.

Quelques conseillers demandent si des acquéreurs potentiels sont déjà identifiés. M. le Maire explique que deux personnes ont déjà fait part de leur intérêt pour le local commercial. Ils ont été orientés vers la gérante pour visiter les locaux à ma connaissance.

M. Clément SAVALLE suggère qu'une attention particulière soit portée au projet des prochains gérants.

Les élus échangent sur l'opportunité de réaliser les travaux alors que les locaux sont toujours en location.

## DELIBÉRATIONS

- Création d'un emploi permanent de rédacteur principal en raison du départ à la retraite de la secrétaire générale titulaire du grade d'attaché, et de l'embauche d'un agent par voie de mutation. Le poste d'attaché sera supprimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi permanent de Rédacteur principal de la catégorie hiérarchique B à temps complet à compter du 1er mars 2026 et de supprimer l'emploi d'Attaché.
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2026.

- Modification du taux horaire de l'animateur musical : M. Le Maire précise que le taux horaire n'a jamais évolué depuis 2011. L'animateur musical ne demande aucun frais de déplacement et intervient également sur Oudalle. Le niveau de compétences et la fidélité de l'intervenant sont soulignés. Il est rappelé que l'animateur musical est indépendant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de changer le taux horaire de l'animateur musical qui intervient dans les écoles en le fixant à 50 € brut de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- Cession de la parcelle cadastrée section AD n°5 sise impasse du Butor

M. le Maire explique que le logisticien Médiaco s'est installé sur plusieurs parcelles en acquérant plusieurs entreprises traversées par l'impasse du Butor.

La commune de Sandouville était propriétaire de la parcelle sise à Sandouville impasse du Butor, cadastrée section AD n°5 d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>, avant arpentage, à usage de voirie.

M. le Maire rappelle qu'à sa création, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est devenue compétente pour la « création, l'aménagement et l'entretien de la voirie - signalisation - parcs et aires de stationnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de céder, à titre gratuit, la parcelle sise à Sandouville impasse du Butor, cadastrée section AD n°5 d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>, avant arpentage, au profit de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

-d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier, en relation avec les services concernés de la Communauté Urbaine.

- Cadeau de départ à la retraite Mme Nathalie SIMEON

Le Conseil à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour l'achat d'un cadeau, d'une valeur maximum de 2000 €, qui sera remis à Mme Nathalie SIMEON à l'occasion de son départ à la retraite après 42 ans et 8 mois d'activité au sein de la commune de Sandouville.

- Exonération de loyers « Pavillon Les Abeilles »

Monsieur le Maire rappelle que lors du décès de Mme Panchout Isabelle en février 2025 il avait été décidé d'accorder aux enfants de cette dernière une exonération des loyers pour les mois de mai, juin et jusqu'à l'état des lieux réalisés le 5 juillet 2025.

Cette exonération visait à permettre aux enfants de vider la maison sans avoir à en assumer les frais.

Une délibération étant indispensable pour valider cette exonération et permettre à la Trésorerie d'Harfleur de restituer la caution aux enfants de Mme Panchout, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser cette exonération pour la période citée ci-dessus.

## TRAVAUX

Programmes pour la Communauté Urbaine afin de positionner les canalisations en domaine public

- Des travaux de changement de conduites d'eau potable sont en cours par Véolia.

M. Clément SAVALLE fait part de son mécontentement suite à la coupure d'eau la semaine dernière sans aucune information de la part de Véolia.

M. Michel DALLONGEVILLE ne comprend pas pourquoi l'eau a été coupée sur toute la commune alors que des vannes de sectionnement permettent de cloisonner la circulation de l'eau dans les conduites à travers la commune. Mais c'est une rupture de la conduite d'eau lors des travaux qui a provoqué cette coupure.

Une coupure d'eau est prévue sur l'ensemble de la commune demain mercredi 28 janvier.

M. Clément SAVALLE demande si l'information peut être postée sur Panneau Pocket. Il est répondu que l'information a bien été postée.

- Les travaux sur le poste de relevage en haut de la Grande Côte sont terminés. M. le Maire précise qu'un travail par aspiration à l'aide d'une puissante pompe a été réalisé.

M. Clément SAVALLE s'interroge sur la capacité future des installations en termes d'évacuation des eaux usées.

M. le Maire explique que les 9 postes de relevage sont centralisés vers le poste central qui vient de faire l'objet des travaux (en prévision du futur lotissement des Abeilles). M. le Maire indique qu'à l'avenir, si une extension des constructions étaient envisagée de nouveaux travaux devraient certainement être programmés.

- Des travaux de la Grande Côte vont être entrepris par le Département suite aux malfaçons constatés sur la RD 80. Les travaux, pris en charge par le Département, sont programmés au printemps (dans l'attente de meilleures conditions météorologiques).

Un traçage de ligne discontinue et un passage pour piétons dans le haut de la côte vont être réalisés.

Une lice manquante va être mise en place sur la clôture en bois située en bas de la côte.

- L'entreprise Fleury, qui doit réaliser des travaux de lambris sur la façade de la salle de sport, a eu des problèmes de réception de bois. Les travaux devraient être réalisés en fin de cette semaine.

- L'entreprise Casal est intervenue ce jour pour réparer le panneau de basket de la salle de sport qui ne remontait plus. Les sportifs du badminton ont été gênés.

- Afin d'avancer dans la réalisation des travaux à réaliser dans les logements communaux, le Conseil Municipal propose de demander à la société DCE Conseil qui a réalisé les DPE de chiffrer les travaux nécessaires pour remettre aux normes les deux logements au 73 et 103 rue de l'Eglise afin qu'ils puissent être reloués dans les meilleurs délais. En fonction des travaux à réaliser des devis seront demandés.

- Suite à la demande d'abribus dans le hameau du Carouge, M. Michel DALLONGEVILLE précise que la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, qui détient la compétence transport scolaire, a rappelé certaines procédures.

M. le Maire rappelle que des réglementations contraignantes sont en vigueur (dalle de béton, nombre d'enfants au minimum par abribus, emplacements répertoriés, règles de circulation et signalétique au sol...).

Il est évoqué la notion de responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

- Le chemin pédestre qui repart du Belvédère vers la côte de Mortemer a été réouvert. Compte tenu de la pente menant à la côte de Mortemer, une main courante est à prévoir en bas. Ce chemin devrait être repris à compter d'avril sur le schéma des randonnées de la Communauté Urbain Le Havre Seine Métropole, laquelle assurera l'entretien plusieurs fois par an.

- Des travaux d'élagage et de broyage sont entrepris par l'entreprise Frébourg pour élaguer les arbres dans les deux côtes, travaux prévus : devis signé en novembre mais surbooké elle n'a pas pu intervenir à ce moment-là, avec la tempête Gorette nous avons été très impactée

## QUESTIONS DIVERSES

- M. Mickaël BARON remarque qu'un matelas a été jeté au niveau du parking de la Grande Côte dans la descente vers l'ancien parcours de santé. M. le Maire indique qu'il a plusieurs fois demandé l'intervention des gendarmes, sans succès, alors que les propriétaires ont été identifiés, papiers divers trouvés dans le dépôt + photos et passage en gendarmerie sans succès.

M. le Maire évoque le projet d'adhésion à une brigade rurale il y a quelques années. La part financière demandée à la commune était trop importante.

M. le Maire a sollicité plusieurs fois la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à ce sujet.

- Mme Alexandra LEPRETTRE demande si un rappel peut être fait aux propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections, notamment au terrain de bicross. Il est rappelé que des sacs à déjections sont pourtant mis à disposition des riverains.

- Il est constaté de nombreux dégâts occasionnés par le passage de sangliers. M. Clément SAVALLE demande si une aide financière pourrait être accordée à l'association des chasseurs afin que des « bracelets sangliers » puissent être achetés (50€/bracelet). Ce sujet doit être revu avec l'association.

Séance levée à 19h30.



*Jacques Dillen*  
Le Maire

*Gérard LÉPILLER*  
Le Secrétaire de Séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Gérard Lépillier.